

Koook Asbl
Association Sans But Lucratif
Chaussée de Jette 388, Koekelberg
RPM Bruxelles

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue à Figs & Pears, Chaussée de Jette, 388, 1081, Koekelberg le
17.09.2025 à 11h.

La présidente chargée de présider la séance est Madame ILLOUZ Sarah.
La secrétaire chargée de la rédaction du procès-verbal est Madame HIMMELFARB Rachel.

Présents

- ILLOUZ Sarah
- HIMMELFARB Rachel
- ESCANDE Marius
- MORET Gaëtan
- VANDENBERGHE Nathan
- GROTTÉ VIKEN Annee

Après avoir vérifié les procurations le président ouvre la séance à 11h34.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

Le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- 1) Accueil et mot du président ;
- 2) Présentation et approbation des statuts ;
- 3) Élection des premiers administrateurs ;
- 4) Présentation d'un budget et des projets de l'ASBL ;
- 5) Fixation de la cotisation ;
- 6) Désignation d'un vérificateur aux comptes ;
- 7) Approbation du règlement d'ordre intérieur ;
- 8) Divers.

Résolutions :

1) Accueil et mot du Président

Le président accueille les membres et introduit l'assemblée générale.

2) Présentation et approbation des statuts

Après lecture par la présidente, l'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés d'approuver les statuts de l'asbl. Les statuts ont été adaptés au code des sociétés et associations.



3) Election des premiers administrateur-ices

L'assemblée générale décide d'élire à l'unanimité les personnes suivantes comme administrateur-ices :

- ILLOUZ Sarah, présidente
- HIMMELFARB Rachel, secrétaire
- ESCANDE Marius, trésorier

L'assemblée générale décide d'élire à l'unanimité les personnes suivantes comme membres effectifs-ves et délégué-es à la gestion journalière :

- MORET Gaëtan
- VANDENBERGHE Nathan
- GROTTÉ VIKEN Annee

4) Présentation d'un budget et des projets de l'ASBL

Le budget est à l'équilibre, ses projections seront précisées lors d'une future assemblée générale extraordinaire. Les projets de l'ASBL comprennent les buts et objets repris dans les statuts.

5) Fixation de la cotisation

L'assemblée générale décide à l'unanimité de ne pas imposer de cotisation à ses membres.

6) Désignation d'un vérificateur aux comptes

L'assemblée générale décide à l'unanimité de ne pas désigner de vérificateur-ices aux comptes pour le moment.

7) Approbation du règlement d'ordre intérieur (ROI)

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'approuver le ROI.

8) Divers

Rien à signaler.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 14h47.

La secrétaire Rachel HIMMELFARB lit le procès-verbal de l'assemblée générale, lequel est signé par les membres et mandataires qui en expriment le désir, ainsi que par le président et le secrétaire.

ESCANDE Marius

MORET Gaëtan

VANDENBERGHE Nathan

GROTTÉ VIKEN Annee

Président

Sarah Illouz

Secrétaire

Rachel Himmerfarb



AG Kook ASBL - 17/9/25 11AM

Rache Himmekorb

Reijde

Sarah Illouz

Sa

Yannick ESCANDE

MORET Guetan

Mouff

VANDENBERGHE Nathan

N

Anne Grothe Viken

AG